

fiche d'inscription 2017 | 2018

Les rubriques comportant un ● sont à compléter à l'aide de la Notice d'inscription

N° ETUDIANT : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ●

NOM DE FAMILLE (figure sur l'acte de naissance) :

PRÉNOM 1 : **PRÉNOM 2 :**

NOM D'USAGE :

N° INE (identifiant national étudiant) **OBLIGATOIRE** en majuscule : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ●

Mettre les accents sur les noms et prénoms le cas échéant

Attention : écrire le zéro = Ø

DATE DE NAISSANCE |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| **DÉPARTEMENT** |_|_|_| **PAYS DE NAISSANCE :**

VILLE DE NAISSANCE :

 FÉMININ
NATIONALITÉ :

 MASCULIN
SITUATION FAMILIALE
 1 Seul.e sans enfant
 2 En couple sans enfant
 3 Seul.e avec enfant.s
 4 En couple avec enfant.s
 Nombre d'enfants : |_|_|

SITUATION DE HANDICAP
 A - Auditif
 V - Visuel
 M - Moteur
 AM - Auditif Moteur
 AV - Auditif Visuel
 T - Auditif Moteur Visuel
 MV - Moteur Visuel
 XX - Autres

Handi 3A Relais Handicap

<http://www.univ-angers.fr/handi3a>

Adresse : La Passerelle, 2 rue Lakanal (campus de Belle Beille)

TEL. : 02 41 22 64 20

courriel : handi3a@univ-angers.fr

SITUATION MILITAIRE ●

Étudiant né avant le 1er janvier 1979, dans quelle situation êtes-vous ?

 3 Exempté
 4 Service accompli
 5 Sursitaire

Étudiant né à partir du 1er janvier 1979, étudiante née à partir du 1er janvier 1983, avez-vous accompli :

 6 Journée d'Appel de Préparation à la Défense ou Journée Défense et Citoyenneté
 8 Recensement ou
 7 en Attente ?

PREMIERE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS ● Année : |_|_|_|_|/|_|_|_|_|

Établissement :

PREMIERE INSCRIPTION EN UNIVERSITE PUBLIQUE FRANÇAISE Année : |_|_|_|_|/|_|_|_|_|

Établissement :

Précisez l'Université de rattachement en cas de site délocalisé :

PREMIERE INSCRIPTION A L'UNIVERSITE D'ANGERS Année : |_|_|_|_|/|_|_|_|_|

BACCALAUREAT OU EQUIVALENCE ●

Série : Spécialité : Mention : Année d'obtention |_|_|_|_|

 Équivalence préciser : ou Baccalauréat étranger Année d'obtention |_|_|_|_|

 Établissement fréquenté : LY Lycée
 16 Université
 15 Autres écoles

Nom de l'établissement : Département : |_|_|_|_|

ADRESSES ●

Adresse permanente (en général celle des parents) :

Code postal |_|_|_|_|_| Ville :

Pays : N° de téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Type d'hébergement pour l'année en cours :
 1 Résidence universitaire
 2 Foyer agréé
 3 Logement HLM-CROUS
 4 Domicile parental

 5 Logement personnel indépendant (hors chambre étudiant)
 6 Chambre étudiant (chez un particulier)
 7 Autre

Adresse pour l'année en cours (si différente de l'adresse permanente) :

Code postal |_|_|_|_|_| Ville :

Pays : N° de téléphone de l'étudiant.e|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° de portable de l'étudiant.e |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

REGIME D'INSCRIPTION ● 1 Formation initiale
 4 Formation par apprentissage

STATUT : 01 Étudiant
 02 Auditeur libre
 04 Capacitaire 1ère année

PROFESSION DE L'ETUDIANT.E 8
 Catégorie socio-professionnelle de l'étudiant.e |__|__|
 Si vous travaillez, précisez :
 - Votre activité professionnelle au cours de l'année universitaire |__|
 - Votre quotité de travail :
 1 - Temps complet,
 2 - Temps partiel supérieur au mi-temps, relevant du régime général, n'ouvrant pas droit à la S.S. étudiante
 3 - Temps partiel supérieur au mi-temps ouvrant droit à la S.S. étudiante
 4 - Temps partiel inférieur ou égal au mi-temps n'ouvrant pas droit à la S.S. étudiante
 5 - Temps partiel inférieur ou égal au mi-temps ouvrant droit à la S.S. étudiante
 PROFESSION DU PARENT REFERENT : Catégorie socio-prof. |__|__|
 PROFESSION DU SECOND PARENT : Catégorie socio-prof. |__|__|

ETES-VOUS SPORTIF.VE DE HAUT NIVEAU ? Reconnu par la Direction de la Jeunesse et des Sports (joindre un justificatif)
 Départemental Régional National

BENEFICIEZ-VOUS D'UN FINANCEMENT ? 9 Si oui, précisez le type de financement (autre que bourse d'enseignement Sup.) :
 E Aide au mérite G Aide à la mobilité D Aide spécifique (ex-FNAU)
 H Bourse non exonérante des droits d'inscription attribuée par un gouvernement étranger
 I Allocation pour la diversité dans la fonction publique
 J Soutien financier aux doctorants

ETES-VOUS INSCRIT.E DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ECHANGE INTERNATIONAL ?
 si oui, à compléter obligatoirement : Sens de l'échange : A Accueil E Départ
 ERASMUS+ (études) ERASMUS+ (stage) ERASMUS double diplôme
 ERASMUS MUNDUS Accord bilatéral Accord bilatéral double diplôme
 Autres programmes financés par l'Union Européenne Programmes ISEP
 Programme BCI (Bureau de Coopération Interuniversitaire) (ex-CREPUQ) Délocalisation
 Pays :
 Etablissement étranger (obligatoire pour les départs) :

DERNIER ETABLISSEMENT FREQUENTE
 01 BTS 02 Classe Prépa Grandes Écoles ou Prépa intégrée
 03 École de commerce, gestion, compta (hors prépa) 04 École d'ingénieurs
 05 Établissement privé d'enseignement univ.(ex: UCO) 06 Établissement d'ens. sup. artistique ou culturel
 10 Établissement étranger 11 École Normale Supérieure
 13 École d'architecture 16 Université (y compris ESPE)
 15 Autres écoles ou cursus
 18 Établissement de formations paramédicales ou sociales
 LY Lycée
 00 Sans objet
 Nom de cet établissement :
 Département : |__|__| Pays : Année |__|__| / |__|__|

SITUATION EN 2016-2017 10
 A Enseignement secondaire (y compris par correspondance et y compris les lycées français à l'étranger) B BTS
 C IUT D CPGE (non inscrit à l'université) E Ecole d'Ingénieurs (universitaires ou non) M ESPÉ
 G CNED (uniquement pour la préparation des concours de l'enseignement)
 H Université (hors IUT - ESPÉ - École Ingénieur Universitaire) J École de Management (école de commerce, gestion)
 K Grands établissements (Instituts catholiques, École Normale Supérieure, CNAM, ENSAM, Etablissement hors université préparant aux concours paramédicaux ...)
 Q Établissement étranger d'enseignement **secondaire**, y compris en France
 R Établissement étranger d'enseignement **supérieur**, y compris en France
 S Autre établissement ou cursus (hors secondaire, BTS, école d'ingénieurs, CPGE, université, IUT, ESPÉ, institut catholique, établissement préparant aux concours paramédicaux)
 T Non scolarisé en 2016-2017 et jamais entré dans l'enseignement supérieur (études différées)
 U Non scolarisé en 2016-2017 mais précédemment entré dans l'enseignement supérieur universitaire ou non (reprise d'études)
 Nom de cet établissement :
 Département |__|__| Pays :

DERNIER DIPLOME OBTENU 11 Dans le cas où vous avez obtenu plusieurs diplômes, il convient de retenir :

- le diplôme de niveau le plus élevé
- l'attestation de CPGE si vous possédez à la fois une attestation de CPGE et un DEUG
- le diplôme d'ingénieur lorsque vous avez à la fois un diplôme d'ingénieur et un master

Libellé du dernier diplôme obtenu
Code |__|__|__| (reportez-vous au tableau page 3, rubrique 11 de la notice d'inscription)
Département : |__|__|__| Pays : Année |__|__|__| / |__|__|__|
Etablissement :

ETES-VOUS INSCRIT(E) DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT EN 2017-2018 ? 12

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 01 BTS | <input type="checkbox"/> 02 Classe Prépa Grandes Ecoles ou Prépa intégrée |
| <input type="checkbox"/> 03 École de commerce, gestion, compta (hors prépa) | <input type="checkbox"/> 04 École d'ingénieurs |
| <input type="checkbox"/> 05 Établissement privé d'enseignement univ. (ex: UCO) | <input type="checkbox"/> 06 Établissement d'ens. sup. artistique ou culturel |
| <input type="checkbox"/> 10 Établissement étranger | <input type="checkbox"/> 11 École normale supérieure |
| <input type="checkbox"/> 13 École d'architecture | <input type="checkbox"/> 16 Université (y compris ESPÉ) |
| <input type="checkbox"/> 15 Autres écoles ou cursus (hors CNAM) | |
| <input type="checkbox"/> 17 CNED pour les préparations aux concours de l'enseignement | |
| <input type="checkbox"/> 18 Établissement de formations paramédicales ou sociales | |
| <input type="checkbox"/> 00 Sans objet, pas d'autres cursus | |

INSCRIPTION AU DIPLOME POUR L'ANNEE 2017-2018

Type de diplôme : Licence Master Licence professionnelle DUT Autres
Intitulé du diplôme 13 :
Parcours :
Régime d'inscription : 1 Formation initiale 4 Apprentissage
Si vous êtes boursier, indiquez le type de bourse :
 01 Gouvernement français Enseignement supérieur (fournir la notification d'attribution conditionnelle de bourse)
Titre d'accès : Interne → Intitulé du diplôme :
 Externe → Diplôme autre cursus 14 |__|__|__|
Type établissement (cf tableau en haut de page) |__|__|
Établissement
Département ou Pays |__|__|
Année universitaire |__|__|__| / |__|__|__|

INSCRIPTION A UN DEUXIEME DIPLOME

Intitulé du diplôme 13 :
Parcours :
Régime d'inscription : 1 Formation initiale 4 Formation par apprentissage

INSCRIPTION A UN TROISIEME DIPLOME

Intitulé du diplôme 13 :
Parcours :
Régime d'inscription : 1 Formation initiale 4 Formation par apprentissage

CURSUS EXTERNE 15 Formations suivies antérieurement à compléter obligatoirement

1° Année universitaire |__|__|__| / |__|__|__| Niveau de formation (années après bac) |__|
Diplôme autre cursus 14 |__|__|__|
Libellé et Type de diplôme (cf. 11)
Code |__|__|__| cursus : L M D
Département/Pays |__|__|
Libellé et type établissement (cf. ci-dessus) |__|__|
Obtention : Niveau Diplôme Crédits acquis : |__|__|__| VAE Situation (idem 10) |__|

2° Année universitaire |__|__|__| / |__|__|__| Niveau de formation (années après bac) |__|
Diplôme autre cursus 14 |__|__|__|
Libellé et Type de diplôme (cf. 11)
Code |__|__|__| cursus : L M D
Département/Pays |__|__|
Libellé et type établissement (cf. ci-dessus) |__|__|
Obtention : Niveau Diplôme Crédits acquis : |__|__|__| VAE Situation (idem 10) |__|

SECURITE SOCIALE 16

Après avoir consulté les informations sur l'affiliation au régime étudiant dans la notice d'inscription, veuillez remplir les cases ci-dessous selon votre situation :

Précisez le régime de sécurité sociale des parents :

- Salarié et assimilé (agriculteur, professions médicales conventionnées) Fonctionnaire civil de l'Etat, Magistrat, Agent des collectivités territoriales, Caisse de dépôt et consignation, Ouvrier d'Etat, Artiste et auteur, Banque de France
- *Travailleur non salarié (TNS) (artisan, commerçant, professions libérales) ou militaire, EDF, Engie, Mines, RATP, CCI de Paris, Port autonome de Bordeaux, Clerc et employé de notaire, Cultes, Sénat
- *Marine marchande, Comédie Française, Assemblée nationale, ...
- *SNCF
- *Autre situation des parents ou étudiant.e.s étranger.e.s

* joindre impérativement les justificatifs (sauf pour les salarié.e.s et assimilé.e.s)

Vous vous affiliez au régime de sécurité sociale « étudiant »

(affiliation payante ou gratuite)

Si votre affiliation est gratuite, précisez si vous êtes :

- Boursier.ère
- Affilié.e à titre individuel 16
- Boursier.ère et affilié.e à titre individuel

OU

Vous êtes dispensé.e d'affiliation au régime de sécurité sociale « étudiant »

Précisez le motif :

- Bénéficiaire d'une ARE ou d'une AREF 16
- Déjà acquittée dans un autre établissement
- Rattachement organisme de couverture du conjoint salarié
- Titulaire carte europ. Assurance maladie (étudiant étranger)
- Parent agent d'une organisation internationale
- Dispense autre régime
- Salarié.e

joindre impérativement les justificatifs

Si vous êtes Ayant-droit des parents, précisez :

Nom du parent assureur :

Prénom :

Sa date de naissance : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Organisme choisi pour le règlement des prestations de Sécurité Sociale : 17

Centre de sécurité sociale étudiante : LMDE SMEBA

Indiquez votre numéro de sécurité sociale : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| Clé |_|_|

IMPORTANT :

Avez-vous souscrit à une mutuelle santé en complément des remboursements de la Sécurité Sociale ? Pour obtenir des informations, connectez-vous sur : www.lmde.fr ou www.smeba.fr

Votre inscription au régime étudiant s'applique pour une période s'étendant du **01/09/2017 au 31/08/2018**.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant. Toutes les informations que vous avez mentionnées dans ce dossier peuvent être utilisées dans le cadre de statistiques pour l'établissement ou pour le ministère.

L'Université d'Angers vous informe qu'elle est susceptible de vous prendre en photo dans le cadre de vos activités universitaires (cours, pratiques sportives...) et de reproduire ces images dans ses différents supports de communication (agenda étudiant, site internet...) sans que soit demandé de façon systématique une autorisation écrite. Le photographe ou le réalisateur s'engage, néanmoins, à vous prévenir sur place de vos droits à l'image et de la possibilité de vous retirer du champ.

Fait à _____, le _____ signature :

Je soussigné.e, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

OBLIGATOIRE

Signature des parents pour l'étudiant.e mineur.e :
Je soussigné.e, autorise l'étudiant.e mineur.e désigné.e
ci-dessus à s'inscrire à l'Université d'Angers

Vérifiez les informations affichées sur votre certificat de scolarité avant l'édition de votre carte d'étudiant Pass sup'

NOTICE D'INSCRIPTION

1 Numéro étudiant :

Ce numéro est à remplir uniquement si vous avez déjà été inscrit à l'Université d'Angers, sinon un numéro vous sera attribué le jour de l'inscription.

2 Numéro INE (11 caractères à inscrire en majuscules) :

Ce numéro est **indispensable** à votre inscription, vous le trouverez :

➤ en cas de **réinscription** : sur votre ancienne carte d'étudiant.

➤ en cas de **première inscription** à l'Université et si vous êtes bachelier.ère depuis 1995 : le numéro BEA qui figure sur votre relevé de notes du baccalauréat va devenir votre numéro INE.

3 Situation militaire :

La loi n°97-1019 du 28 Octobre 1997, modifiée par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010, fait obligation aux jeunes français nés à partir du 1er janvier 1979 et françaises nées à partir du 1er janvier 1983 de se faire recenser et de participer à une Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.).

▪ Le recensement est une démarche administrative, à **caractère obligatoire**, qu'effectue chaque Français dès l'âge de 16 ans. Lors de votre recensement auprès de la mairie de votre domicile, il vous sera délivré un certificat de recensement.

▪ La J.D.C. est une journée organisée pour sensibiliser les participants aux questions de la défense. Un certificat individuel de participation est délivré à l'issue de cette journée.

Votre dossier d'inscription, selon votre date de naissance, devra donc **impérativement comporter une photocopie** :

- de l'attestation de recensement,

ou

- du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.) ou de la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D.)

La case « En attente » concerne les étudiant.e.s de moins de 18 ans sans attestation de recensement ou les étudiant.e.s de plus de 18 ans sans certificat de participation à la J.D.C. ou à la J.A.P.D.

Si vous n'êtes pas en possession de ces documents, vous devrez régulariser votre situation dans le courant de l'année universitaire auprès des services administratifs.

Ces certificats sont obligatoires pour vous présenter aux examens et pour la délivrance du diplôme.

4 Première inscription dans l'Enseignement supérieur :

Il s'agit de préciser l'année où vous vous êtes inscrit.e pour la première fois dans un

établissement de **l'enseignement supérieur en France** (public ou privé), soit pour suivre une formation diplômante post-bac, soit pour préparer un concours de niveau supérieur au bac (ex : CPGE, BTS, école de commerce, école d'ingénieur).

Il ne faut donc pas tenir compte des inscriptions précédentes dans une université étrangère. Elle exclut également les années où l'étudiant.e se serait inscrit.e dans un établissement de l'enseignement supérieur en tant **qu'auditeur libre**.

En revanche les capacités en droit et les DAEU, ainsi que l'ESEU, sont considérés comme des formations diplômantes.

L'année d'entrée dans l'enseignement supérieur est postérieure ou égale à l'année du bac.

5 Baccalauréat ou équivalence :

Pour un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire n/n+1, c'est l'année civile n+1 qui doit être indiquée.

Exemple : pour l'année scolaire 2016-2017, l'année d'obtention du baccalauréat est 2017.

Sont considérés comme « équivalence » : la capacité en droit, l'ESEU ou le DAEU, la validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels

IMPORTANT

Si vous venez d'une autre université, vous devez demander le transfert de votre dossier auprès de votre établissement d'origine.

6 Adresse :

Veillez indiquer une adresse pour l'année en cours si vous avez un logement indépendant et une adresse permanente (adresse qui est la moins susceptible de changer, par exemple celle des parents), afin que nous puissions vous contacter même en cas de déménagement.

7 Régime d'inscription :

La Formation initiale : vous êtes étudiant.e ou étudiant.e salarié.e poursuivant des études à l'Université d'Angers.

La Formation par apprentissage : vous effectuez une formation en alternant des périodes à l'Université d'Angers et dans une entreprise ou un autre centre de formation.

Régime spécifique d'études

Sous conditions, certain.e.s étudiant.e.s peuvent bénéficier d'un régime spécifique d'études : salarié.e, chargé de famille, sportif.ve de haut niveau, artiste justifiant une pratique de haut niveau, titulaire d'un mandat électif, statut d'étudiant.e entrepreneur, en situation de handicap ou de santé particulière, engagé.e dans un double cursus.

Plus d'informations et formulaire de demande sur :

www.univ-angers.fr profil 'étudiant'

Etablir la demande le plus tôt possible

8 Activité professionnelle :

Profession de l'étudiant.e et des parents, à remplir à l'aide de la liste ci-dessous :
Les chômeurs doivent être codés dans leur ancienne profession.

Agriculteurs exploitants	10	Personne sans activité professionnelle	82
Artisans	21	Ouvriers qualifiés	61
Cadres admin. et commerciaux d'entreprise	37	Personnels des services directs aux particul.	56
Cadres de la fonction publique	33	Policiers ou militaires	53
Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus	23	Professeurs et assimilés	34
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	81	Profession de l'info, des arts et spectacles	35
Clergé et religieux	44	Profession interm. adm. fonction publique	45
Commerçants et assimilés	22	Profession interm. adm. et com. Entreprises	46
Contremaîtres et agents de maîtrise	48	Profession interm. santé et trav. Social	43
Employés administratifs d'entreprise	54	Profession libérale	31
Employés civils et agents de maîtrise	52	Retraités agriculteurs exploitants	71
Employés de commerce	55	Retraités artisans, comm. et chefs d'entrep.	72
Ingénieurs et cadres techn. d'entreprise	38	Retraités cadres professions intermédiaires	73
Instituteurs et assimilés	42	Retraités employés et ouvriers	76
Ouvriers agricoles	69	Techniciens	47
Ouvriers non qualifiés	66	Non renseigné	99

Le tableau ci-dessous précise les PCS dans lesquelles doivent être codées certaines professions :

PROFESSION	PCS
Médecin hospitalier	34 Professeurs, professions scientifiques
Interne des hôpitaux	34 Professeurs, professions scientifiques
Maître auxiliaire	42 Instituteurs et assimilés
Maître d'internat et surveillant d'externat	42 Instituteurs et assimilés
Aide éducateur	52 Employés civils et agent de service de la FP
Conseiller d'éducation	42 Instituteurs et assimilés
Officier et élève officier des armées	33 Cadres de la fonction publique

Activité professionnelle :

Inactivité	A	Aide éducateur	F
Dispositifs de conversion (1)	B	Autre emploi jeune	G
Emploi inférieur ou égal à 1 mois	C	Étudiant rémunéré au titre de ses études, interne en médecine, doctorant	H
Emploi supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois	D	Étudiant fonctionnaire ou militaire rémunéré au titre de ses études	K
Emploi supérieur à 6 mois	E	Étudiant bénéficiant d'un Emploi d'Avenir Professeur	L

(1) Les dispositifs de conversion ne concernent que les étudiant.e.s bénéficiant de congés individuels de formation non exonérés des droits.

⇒ Si vous travaillez à temps complet (choix 1 sur la fiche d'inscription) ou à temps partiel **dispensant de la sécurité sociale étudiante** (choix 2 et 4), vous devez OBLIGATOIREMENT FOURNIR une copie du (ou des) contrat(s) de travail :

- couvrant **l'intégralité de l'année universitaire** (du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018)
- et mentionnant un nombre d'heures **minimum de 150 heures par trimestre ou 600 heures par an.**

Dans l'hypothèse où vous ne disposez pas d'un contrat couvrant toute l'année universitaire au moment de l'inscription, vous devez vous acquitter de la sécurité sociale étudiante.

L'absence de justificatif entraînera automatiquement **une affiliation à la sécurité sociale étudiante et le paiement de la cotisation.**

9 Bourses

Les **aides à la mobilité** correspondent aux aides attribuées pour faciliter la mobilité des étudiant.e.s mais excluent celles attribuées dans le cadre d'échanges internationaux.

Les bourses de l'enseignement supérieur sont saisies au moment de l'inscription au diplôme page 3.

Les étudiant.e.s non boursier.ère.s doivent laisser ce cadre à blanc.

10 Situation de l'année précédente - Département -

Les étudiant.e.s fréquentant un établissement étranger dans le cadre de programmes d'échanges internationaux ou d'accords bilatéraux devront indiquer la modalité **"00" dans la case "Département"**.

11 Dernier diplôme obtenu

Dans le cas où vous avez obtenu plusieurs diplômes, il convient de retenir

- le diplôme de niveau le **plus élevé**
- l'attestation de CPGE dans le cas où vous possédez à la fois une attestation de CPGE et un DEUG
- le diplôme d'ingénieur lorsque vous avez à la fois un diplôme d'ingénieur et un master.

code	Libellé type du dernier diplôme obtenu
001	Baccalauréat (Français)
002	DAEU
003	ESEU
004	Capacité en droit
010	BTS
011	DUT
012	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
013	DEUG (y compris DEUG intermédiaire)
014	DEUG IUP
015	DEUP
016	Attestation de fin de 1ère année de médecine, de pharmacie et d'ontologie
017	DEUST
029	Autre diplôme de 1er cycle (DU,...)
030	Diplôme d'éducateur
031	Diplôme d'infirmier
032	Diplôme d'orthophoniste
033	Diplôme d'assistante sociale
034	Autre diplôme paramédical et social
040	Licence et Licence LMD
041	Licence professionnelle
042	Licence IUP, Licence LMD-parcours IUP
050	Maîtrise (y compris Maîtrise intermédiaire)
051	Maîtrise IUP, Maîtrise LMD-parcours IUP
052	MST
053	MSG
054	MIAGE

055	Diplôme de fin de 2ème cycle des études médicales et pharmaceutiques
056	Diplôme de Sage Femme
057	Magistère
069	Autre diplôme de 2ème cycle hors Magistère (DU, ...)
070	DEA
071	DESS
072	MASTER
073	Diplôme d'ingénieur (Universitaire ou non)
079	Autre diplôme de 3ème cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU, ...)
080	Docteur en médecine
081	DES pharmacie
082	DES médecine
083	Capacité médecine
084	Attestation de Formation Spécialisée
085	Attestation de Formation Spécialisée Approfondie
086	DIS médecine
087	Dip Etude Spéc Compl Médecine
088	Dip formation générale santé grade Licence
089	Dip formation générale santé grade Master
500	Diplôme d'établissement étranger supérieur
501	Diplôme d'établissement étranger secondaire
510	DEL
511	DALF
519	Autre diplôme supérieur
900	Aucun diplôme supérieur

02 Cursus parallèle :

Les étudiant.e.s fréquentant un établissement étranger dans le cadre de programmes d'échanges internationaux ou d'accords bilatéraux ne doivent pas renseigner la modalité "10" (établissement étranger d'ens. sup.) mais "00".

03 Inscription au(x) diplôme(s) :

Écrire en toute lettre l'intitulé du diplôme en précisant l'année du diplôme et le **parcours**, le cas échéant (ex : 2ème année de Licence droit, économie, gestion, mention sciences économiques et de gestion **parcours gestion**).

Titre d'accès : vous devez préciser le titre d'accès interne (diplôme obtenu à l'Université d'Angers) ou externe (diplôme obtenu dans un autre établissement) qui vous permet de vous inscrire au diplôme demandé.

04 Diplômes autre cursus :

Aucun diplôme (bac)	000	Diplôme d'architecture	005	Diplôme formation comptable	010
BTS	001	Diplôme d'enseign. art / culture	006	Diplôme établissement universitaire	011
Diplôme de commerce visé	002	Diplôme secteur paramédical	007	Diplôme établissement étranger	012
Diplôme de commerce non visé	003	Diplôme fonctions sociales	008	Autre diplôme	013
Diplôme d'ingénieur	004	Diplôme sect. Admin./ juridique	009		

05 Cursus externe :

Le cursus externe correspond aux formations que vous avez suivies dans un établissement autre que l'Université d'Angers. Cette rubrique est importante pour répondre à des enquêtes statistiques.

Niveau de formation : reportez-vous au tableau ci-dessous

< ou = baccalauréat	0	BAC + 4	4
BAC + 1	1	BAC + 5	5
BAC + 2	2	> BAC + 5	6
BAC + 3	3	Sans objet	9

Type de diplôme : reportez-vous au tableau figurant à la rubrique 01 page 3.

Si vous avez obtenu votre diplôme par VAE, cochez la case correspondante.

06 Affiliation à la sécurité sociale :

Pour définir votre situation d'affiliation à la sécurité sociale étudiante, vous devez d'abord vous référer au tableau page 4 en fonction de votre âge et du régime de vos parents.

La règle générale est l'affiliation à la sécurité sociale étudiante, payante ou gratuite selon les cas prévus.

Cependant, vous êtes dispensé.e d'affiliation et vous ne payez pas la sécurité sociale étudiante, si :

- vous avez une attestation de rattachement à l'organisme de couverture maladie-maternité de votre conjoint en activité professionnelle,
- vous travaillez à temps complet ou à temps partiel et votre contrat couvre la durée de l'année universitaire (du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018) et prévoit au moins 150 h de travail par trimestre ou 600 h par an.
- vous êtes déjà inscrit.e pour la même année dans un autre établissement où vous avez déjà acquitté ces droits.
- vous êtes titulaire de la carte européenne d'assurance maladie (pour les étudiant.e.s étranger.ère.s uniquement).
- vous êtes bénéficiaire d'une ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi) ou d'une AREF (Allocation d'aide au retour à l'emploi formation) : **fournir une attestation Pôle Emploi couvrant l'intégralité de l'année universitaire.**
- vos parents sont agents d'une organisation internationale ou agents de la SNCF.

- Les boursier.ère.s doivent s'affilier au régime étudiant mais sont exonéré.e.s du paiement de la cotisation.
- Les étudiant.e.s étranger.ère.s de l'Espace Economique Européen et de la Suisse sont dispensé.e.s d'affiliation à condition d'être titulaires d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou de son attestation provisoire, ou d'une attestation d'assurance privée, qui couvre l'ensemble des risques sur l'année universitaire du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.
- Les étudiants.es étranger.ère.s hors Espace Economique Européen et Suisse doivent s'affilier à la sécurité sociale étudiante et payer la cotisation (sauf boursier.ère du gouvernement français).
- Les capacitaires 1re année, du fait de leur statut, ne peuvent pas s'affilier à la sécurité sociale étudiante.
- Les doctorant.e.s âgé.e.s de plus de 28 ans, déjà inscrit.e.s en doctorat avant 28 ans et déjà affilié.e.s, doivent effectuer une affiliation obligatoire et payante jusqu'à 32 ans.

07 Centre de paiement en cas d'affiliation :

Le numéro de Sécurité Sociale figure sur la carte d'immatriculation lycéenne que vous avez eue en classe de terminale ou sur votre carte d'assuré.e social.e.

Il est impératif que vous cochiez vous-même l'un des centres de sécurité sociale étudiante (LMDE ou SMEBA) si vous devez être affilié.e, y compris si vous êtes boursier.ère. Si ce choix n'est pas fait, votre dossier ne pourra pas être traité. Le choix entre LMDE et SMEBA est demandé pour le remboursement des prestations d'assurance maladie et non pour la partie mutuelle qui reste au libre choix (mutuelle étudiante ou mutuelle parentale). Par exemple, pour une consultation (tarif conventionnel) chez un généraliste ou spécialiste, 70% du montant est remboursé par la sécurité sociale par l'intermédiaire de la LMDE ou SMEBA. Les 30% restant à votre charge peuvent être remboursés par un organisme complémentaire si vous adhérez à une mutuelle.

En effet la sécurité sociale n'inclut pas la couverture complémentaire. Renseignez-vous auprès de la mutuelle complémentaire de vos parents ou auprès des organismes de sécurité sociale étudiante (LMDE, SMEBA) qui proposent des garanties santé complémentaires.

MODALITÉS D'AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

J'ai entre 16 et 19 ans

entre le 1^{er} septembre 2017
et le 31 août 2018

Le parent dont je dépends pour la Sécurité sociale est salarié ou assimilé ⁽¹⁾

Le parent dont je dépends pour la Sécurité sociale est non salarié ⁽²⁾ ou bénéficie d'un régime spécifique ⁽³⁾⁽⁴⁾



Mon inscription à la Sécu étudiante est **OBLIGATOIRE** et **GRATUITE**

Je reste couvert par la Sécurité sociale du parent dont je dépends

(1) SALARIÉS ET ASSIMILÉS

Salarié du secteur privé, fonctionnaire de l'État, ouvrier d'État, salarié agricole ou exploitant agricole, praticien ou auxiliaire médical conventionné (sauf option profession libérale), agent des collectivités territoriales, artiste et auteur, demandeur d'emploi allocataire, Banque de France, Chambre de commerce & d'industrie de Paris, Théâtre National de l'Opéra, Comédie Française, Caisse des dépôts et consignation, magistrat.

J'ai 20 ans

entre le 1^{er} septembre 2017
et le 31 août 2018

Le parent dont je dépends est salarié ou assimilé ⁽¹⁾ ou non salarié ⁽²⁾ ou bénéficie d'un régime spécifique ⁽³⁾

Le parent dont je dépends bénéficie d'un autre régime spécifique ⁽⁴⁾



Mon inscription à la Sécu étudiante est **OBLIGATOIRE** et **PAYANTE**

gratuite si boursier du CROUS

Je reste couvert par la Sécurité sociale du parent dont je dépends

(2) TRAVAILLEURS NON SALARIÉS

Commerçant, artisan, profession libérale (travailleur non salarié, non agricole), industriel, régime des cultes.

(3) RÉGIMES SPÉCIFIQUES

Militaire, agent EDF/ENGIE/RATP, personnel des mines, clerc & employé de notaire, Sénat.

J'ai entre 21 et 28 ans

entre le 1^{er} septembre 2017
et le 31 août 2018



Mon inscription à la Sécu étudiante est **OBLIGATOIRE** et **PAYANTE**

gratuite si boursier du CROUS

(4) AUTRES RÉGIMES SPÉCIFIQUES

Marine marchande, Port autonome de Bordeaux, fonctionnaire international (ONU...), Assemblée Nationale.

www.univ-angers.fr

N'OUBLIEZ PAS DE DATER ET SIGNER VOTRE DOSSIER !

● Une question sur l'université, le logement, la restauration, les transports, la santé, l'orientation, les loisirs ? Contacter le guichet Infocampus. www.univ-angers.fr/infocampus

● Une carte d'étudiant **Pass sup'** vous attend après votre inscription. Reliée à un compte en ligne, elle vous permettra de payer vos repas au restaurant universitaire.

● N'oubliez pas de valider votre compte ENT pour consulter votre dossier, emploi du temps, résultats et notes aux examens et accéder à votre messagerie électronique sur le site de l'Université d'Angers.

www.univ-angers.fr > Vie à l'Université > Services numériques